

**CLUB : ECURIE DES FORETS****N° D'ENTREPRISE : 420.567.749****EPREUVE : SLALOM D'ATHUS****DATE : 1^{er} mai 2016**

Adresse du contrôle administratif préliminaire :

6791 – ATHUS, Rue du Commerce, 9

Adresse E-Mail de l'organisateur : fcastagne1@gmail.com

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: LAMBERT Jules	Lic. ASAF N° 701
Directeur de course adjoint	: CASTAGNE Francis	Lic. ASAF N° 700
Directeur de sécurité	: BALON Jacques	Lic. ASAF N° 732
Secrétaire du meeting	: CROCHET Annie	Lic. ASAF N° 703
Relations concurrents	: THIERY Philippe	Lic. ASAF N° 746
Responsable du parcours	: SIMON Fabian	Lic. ASAF N° 705

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège : SEVRIN Lambert	Lic. ASAF N° LG419
	Adjoint – Stagiaire : JACQUEMIN Martine	Lic. ASAF N° LX752
Commission Technique	Président de Collège : MONBALLIN Didier	Lic. ASAF N° LG451
	Adjoints : FRANKENNE Jacques	Lic. ASAF N° LG416
	Secrétaire : FRANKENNE Jennifer	Lic. ASAF N° LG459
Inspecteur de sécurité	: VANDERLIN Pierre	Lic. ASAF N° BT113
Equipe médicale : Dr Paul KIAME		
Ambulances : PARAMEDICAL TEAM sprl Nombre : 2		

CHAPITRE 1 – GÉNÉRALITÉS**Art. 1. - Définition**

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

- a) Organisateur : ECURIE DES FORETS
Dénomination : SLALOM D'ATHUS Date : 01/05/2016
Fléché depuis : sortie n°3 de l'A28 (E411)
- b) Slalom comptant pour les championnats *Fédéral Belge des Slaloms, Fédération Wallonie-Bruxelles, CSAP Luxembourg*
- c) Permanences avant (jusqu'au 30/04/2016 et après l'épreuve :
Francis CASTAGNE, 22, Rue des Peupliers, 6840 - NEUFCHATEAU Tél: 061/27.80.55
Fabian SIMON, 47A, rue Marcel Niessen, 6750 – MUSSON Tél : 063/40.07.98 - 0496/97.98.93
- a. Pendant l'épreuve : ATHUS, 9, rue du Commerce, devant la carrosserie PINTO GSM : 0495/684544
Timing

08 h 30 : début des vérifications administratives
08 h 35 : début des vérifications techniques
09 h 00: début de la reconnaissance pédestre
10 h 00: fin des inscriptions
10 h 20: fin des vérifications administratives
10 h 30: fin des vérifications techniques
11 h 00: fin de la reconnaissance pédestre
10 h 45: affichage de la liste des voitures, pilotes et passagers qualifiés + BRIEFING
11 h 30: PREMIER DEPART

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

- a. **PILOTES ADMIS:** Tous les pilotes majeurs, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.
Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera OBLIGATOIREMENT, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation publique).
Le pilote accueillant un passager devra obligatoirement avoir, d'une part, atteint d'âge de 21 ans et, d'autre part, avoir été classé dans un championnat « pilote » antérieur.

La catégorie « Promo »

Cette catégorie est réservée aux pilotes de la Division 1 (classes 1 à 3) n'ayant jamais été classés dans un championnat (Slalom ou autre).

NOUVEAU : Voir Art. 2.2.6 du R.P. Slalom)

La Division 5 – "ACCESS"

Les participants à cette Division ne seront pas chronométrés et leur classement sera établi sur base des seules pénalités encourues (Voir Art. 3.1 et 3.2, du RP Slalom). Ce classement sera édité séparément de celui des autres Divisions (les participants devront, toutefois, être repris sur la liste officielle des qualifiés, comme tous les autres participants).

Admission des voitures

Cette Division est accessible à toutes les voitures en règle d'immatriculation (Attention : plaques « Z. » interdites), comportant au moins deux places et strictement conformes à leur P.V.A. (voitures de Show-Room, non pourvues d'attributs de compétition).

Les véhicules « Tout Terrain » ne sont, toutefois, pas admis.

Aucune autre condition de participation n'est imposée aux voitures, si ce n'est le respect des règles générales édictées au point 2.2.1 et 2.2.6, du RP Slalom.

Dans cette Division, il n'y aura pas de répartition par classes de cylindrée (parcours non chronométré). Le départage entre les éventuels ex aequo sera opéré sur base des dimensions de la voiture (Voir Art. 2.2.6.4 du RP Slalom)

- b. **PASSAGERS ADMIS :** Etre en possession d'une licence « C » ou « 1J-C », au minimum.

L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur

- c. **VOITURES ADMISES :** voir art. 2 du R.P. Slalom.

- d. **NUMEROS :** une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Art. 3. - Participation

- a. La demande d'engagement dûment complétée devra parvenir au secrétariat de l'épreuve pour le 30/04/2016, soit chez Francis CASTAGNE, Rue des Peupliers, 22 à 6840 NEUFCHATEAU (Tél: 061/278055) Mail : fcastagne1@gmail.com

Si le bulletin d'engagement n'est pas réceptionné par l'organisateur au plus tard, 3 jours avant l'épreuve, le droit d'engagement sera majoré de **10 €**. L'organisateur n'appliquant pas cette disposition se verra sanctionné d'une amende de **250 €** sur rapport des Commissaires Sportifs.

Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve, au plus tard à 10 H 00.

- b. Les frais d'inscription s'élèvent à **60 € au maximum** (sauf PROMO : **50 € et Access : 27 €**), numéros non compris (**3 €**).

L'engagement des passagers s'élève à **10 €** pour l'ensemble de la manifestation, quel que soit le nombre de manches effectuées et à bord de quelque voiture que ce soit.

Attention : Un même « passager » ne peut prendre place en voiture que deux fois par manche.

- c. Le paiement des droits d'engagement s'effectuera sur le compte BE70 8002 1681 8825 ou le jour de l'épreuve.

- d. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule (pas autorisé en Div. 5 Access) sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes.** Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.

- f. **Licences annuelles :** La licence annuelle pourra être obtenue auprès d'un club reconnu.

L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place.

Si demandeur de **45 ans ou plus : examen cardiologique** préalable requis.

- g. **Licences Journalières :** Seules, des licences journalières (1J-C, 1J-B et 1J-A4) pour les passagers et les pilotes seront disponibles (formulaire médical ASAF à faire compléter par le médecin de famille ou le médecin dépositaire du dossier médical).

N.B. : Prix de la licence 1J-C = **15 €** - Prix de la licence 1J-B = **50 €** - Prix de la licence 1J-A4 = **70€**

ATTENTION : En Division 5 – Access (non chronométrée), la licence 1J-L (10 €) sera suffisante et disponible, sur le site de l'épreuve. Cette licence, ni la licence "L" annuelle (30 €), ne requièrent aucun agrément médical.

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

- b. Les vérifications administratives auront lieu de **8 h 30 à 10 h 20** à ATHUS, 9, rue du Commerce, devant la carrosserie PINTO

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
b. Les participants seront tenus de s'y présenter de 08 h 35 à 10 h 30

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

- a. Situation : Rue des Deux Luxembourg
b. Longueur : 1850 mètres
c. Nombre de manches prévues : 3 ou 4
d. Nombre de boucles par manche : 2
e. La reconnaissance PEDESTRE du parcours aura lieu de 09 h 00 h à 11 h 00.

Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de 11 h 30 (voir timing) dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le **PARC DES CONCURRENTS**. Les véhicules resteront dans ce parc durant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
c. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

Art. 8. - Affichage - Classements

- c. Affichage: avant, pendant et après l'épreuve : ATHUS, 9, rue du Commerce, devant la carrosserie PINTO
a. Les classements suivants seront établis :
 - **Classement général (Divisions 1 2 3)**
 - **Classement général (Division 4)**
 - **Classements par classe (1 à 9)**
 - **Classement catégorie 1 PROMO**
 - **Classement général (Division 5 – Access)**
 - **Classement inter écuries**
 - **Classement « première dame »**

CHAPITRE 4 - FIN DE L'ÉPREUVE

Art. 9. - Proclamation des résultats

- d. La proclamation des résultats aura lieu au maximum 2 heures après la fin de la dernière manche ATHUS, 1, rue du Commerce, Pneus COURTOIS
a. Des coupes seront remises aux trois premiers du général, aux trois premiers de chaque classe, à la première écurie et à la première dame.

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 10. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 08/02/2016 par Bernard MENU (CSAP Luxembourg)

Règlement approuvé le 10/02/2016 par Pierre VANDERLIN (ASAF).

Club organisateur : ECURIE DES FORETS A.S.B.L.

Date : 1^{er} MAI 2016

Epreuve : SLALOM D'ATHUS

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 1^{ER} MAI 2016

à ECURIE DES FORETS - Francis CASTAGNE, Rue des Peupliers, 22, 6840 – NEUFCHATEAU
fcastagne1@gmail.com

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

<u>Engagement reçu</u> Le / /	<u>Paiement reçu</u> Le / /	DIVISION		NUMERO ATTRIBUE
		CLASSE		

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

NOM :

Si pseudonyme :

Prénom :

Homme ?

Femme ?

(Biffer la mention inutile)

Né(e) le

Adresse° (RUE et n°) :

Code postal°:

Localité°:

Si nous devons vous contacter : N°.Tél./ GSM :

E-mail :

après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie ou contrôle de dopage qui me serait imposé par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
X												

Division 1	Promo classe 1 - 2 - 3			
Division 1	Classe 1 (0 à 1150 cc)	Classe 2 (1151 à 1400 cc)	Classe 3 (plus de 1400 cc)	
Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc)		Classe 5 (plus de 1400 cc)	
Division 3	Classe 6 (0 à 1150 cc)	Classe 7 (1151 à 1300 cc)	Classe 8 (1301 à 1750 cc)	Classe 9 (plus de 1750 cc)
Division 4	Toutes classes confondues			
Division 5*	ACCESS Toutes classes confondues			

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe	Promo ?:

ECURIE :

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture (sauf ACCESS : pas de "doublons")**

Nom du 1° Pilote	Nom du 2° Pilote	Nom du 3° Pilote	Nom du 4° Pilote

Date :

Signature du pilote (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

« » « »
Numéro attribué à la voiture :

JOINDRE LA FICHE DES « VERIFICATIONS » **ADEQUATE** COMPLETEE (dans sa partie « identification »).

Slalom d'ATHUS

N°:.....

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Signature :	
...../ « ».	
Province	ASAF	VAS	N° Licence	Type
	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV		
X				

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollant ASAF			
Batterie		Divers :			
Extincteur		EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/> <u>Commissaire Technique</u>			
Appui-tête					
Casque					
Fixations dans l'habitacle					
Publicités sur vitres					
Rétroviseurs Ext. / Int.		Nom/Cachet :			
Sièges		Licence N°:			
Echappement		Vérifications administratives:			
Protections des tuyauteries					
Poids					

Club organisateur : ECURIE DES FORETS

Epreuve : SLALOM d'ATHUS

Date : 01/05/2016

Bulletin d'inscription « PASSAGER »

Je, soussigné,

Nom :

Prénom :

Homme

Femme

Né(e) le

Adresse (*rue et n°*)

Code postal :

Localité :

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
X												

PASSAGER DE LA (DES) VOITURE(S) (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Manche	Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe	Numéro
1						
2						
3						
4						

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier 'A.S.A.F. et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'A.S.A.F.

Je déclare **sur l'honneur**, par la présente renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre:

(1) l'ASAF et les CSAP;

(2) le ou les propriétaires et/ou exploitants du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit;

(3) le ou les organisateurs de la manifestation;

(4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit;

(5) les concurrents et les propriétaires (ou détenteurs) des véhicules participants,

(6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;

(7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'A.S.A.F. toute modification ou suspension de celui-ci ;

c. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre aux contrôles effectués par l'autorité de contrôle antidopage compétente lors de compétitions.

d. que je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.

e. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.

f. que j'autorise l'ASAF à utiliser les informations contenues dans ce document, dans le cadre de la promotion des sports moteurs (en l'absence de choix, la réponse est considérée positive)

(Biffer la mention inutile)

oui

Non

g. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier de l'ASAF, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance.**

Ceci, dans un délai de trente jours après leur survenance. (Sont notamment considérés comme infirmité ou maladie grave: la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur

Fait à, le .../.../.....

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

<i>Slalom d'ATHUS</i>	n° :
-----------------------	------

VERIFICATIONS (Division 5 : "ACCESS")

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)				
Nom :/ "	Si pseudonyme :	Prénom :	Signature :	
Province	ASAF	VAS	N° Licence	Type
X	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV		

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)					
Marque	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe

A compléter par la Commission Technique

Numéros de portières		MESURES DE LA VOITURE :	
Documents de bord		LONGUEUR HORS TOUT :	En mm
Casque			
Fixations dans l'habitacle		LARGEUR HORS TOUT :	En mm
Publicités sur vitres		(Rétroviseurs rabattus, si la manœuvre est possible)
		TOTAL en mm : *
*Résultat de la mesure à transmettre au secrétariat de l'épreuve (Bureau de calcul)			
Fonctionnement des freins		EN ORDRE	▪
Elargisseurs de voies			
Divers :			
<u>Commissaire Technique</u>		NON-CONFORME	▪
Nom/Cachet :			
Licence N° :			
Secrétariat (visa)			